

PLAIDOYER

EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS :

VISIBILISER • COORDONNER • PROTÉGER

Groupe de travail sur les enjeux spécifiques
en Guyane, à La Réunion, en Martinique
et à Mayotte

DROIT
D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON

01.

INTRODUCTION





Ce plaidoyer est le fruit d'une réflexion collective d'acteurs et d'actrices de terrain issus d'associations œuvrant pour la santé sexuelle, le droit des enfants et le droit des femmes au sein de quatre territoires ultramarins (Mayotte, La Réunion, Martinique, et Guyane), réunis dans le cadre d'un groupe de travail organisé par le programme PARÉ contre l'exploitation sexuelle des mineurs (fondation Droit d'Enfance). Les personnes ayant pris part à ces travaux sont désignées ci-après « les participants ». L'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins demeure un phénomène largement sous-identifié. Cette faible visibilité ne traduit pas l'absence du phénomène mais les difficultés persistantes à le repérer, à le documenter et à y répondre de manière adaptée. Les constats et recommandations présentés dans ce plaidoyer visent à contribuer au renforcement des réponses publiques autour de trois priorités : visibiliser, coordonner et protéger.



STRUCTURES CONTRIBUTRICES

1. AGAV - CIDFF (Guyane)

L'Association guyanaise d'aide aux victimes (AGAV) regroupe des services d'aide aux victimes et d'accès aux droits et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Guyane. Elle est active dans 4 domaines : accès aux droits et à la justice, aide aux victimes, protection de l'enfance et égalité femmes-hommes. L'AGAV-CIDFF s'est vu confier la réalisation du diagnostic territorial de la prostitution et de la traite aux fins d'exploitation sexuelle publié en 2024.

2. Akatij (Guyane)

L'association Akatij aide les personnes vulnérables à se (re)construire un chemin vers l'autonomie et l'insertion. L'Akatij réunit des professionnels de la santé et du social pour offrir un accompagnement sur mesure dans ses centres en Guyane. Un des services de l'association est dédié au repérage, à l'accompagnement et à l'orientation des mineurs victimes d'exploitation sexuelle.

3. CIDFF (Mayotte)

Le CIDFF de Mayotte a pour objectif de soutenir les femmes et les familles dans la parentalité et la vie familiale, faciliter leur accès effectif à leurs droits et aux soins, favoriser leur autonomie, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et sortir les femmes et réfléchir avec elles sur des dictats sociétaux. Le CIDFF de Mayotte réalise des sensibilisations auprès des jeunes et leur entourage contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

4. D'Antilles et d'Ailleurs - Mouvement du Nid (Martinique)

D'Antilles et D'Ailleurs est une ONG féministe intersectionnelle qui lutte pour une société juste et égalitaire, en défendant les droits des jeunes et de toutes les femmes et en luttant contre les discriminations et les violences liées au genre, à la race et à la classe sociale. Le Mouvement du Nid est une association française féministe, laïque et abolitionniste de terrain qui « a pour but d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition ». Ses actions principales sont la rencontre et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, la prévention auprès des jeunes et la sensibilisation des acteurs sociaux et du grand public.

5. EPAA 974 (La Réunion)

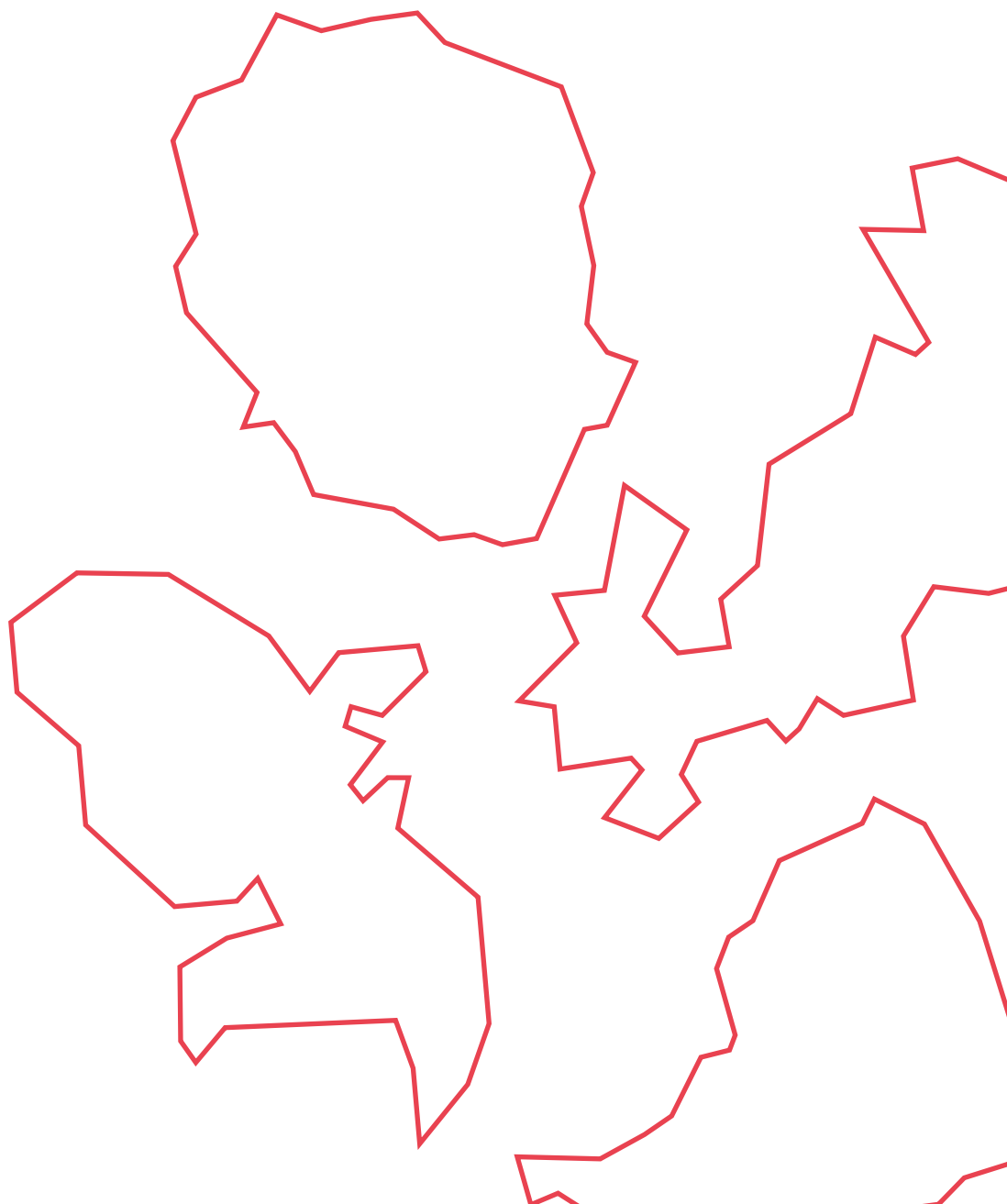
EPAA est une association dont les missions sont d'assurer une prise en charge rapide et efficace des enfants en danger en favorisant des circuits plus courts, d'accompagner les familles et les professionnels et de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation contre les violences faites aux enfants. L'association met en œuvre des dispositifs pour l'écoute, l'aide et l'orientation des enfants victimes de violences, y compris d'exploitation sexuelle.

6. Nariké M'sada (Mayotte)

L'association Nariké M'sada agit en santé communautaire : prévention du VIH, IST, santé sexuelle, dépistage, prévention des violences sexistes et sexuelles et soutien des plus vulnérables. Ses actions reposent sur l'aller-vers, l'écoute, la confidentialité et le non-jugement au travers d'un projet combinant une unité mobile de dépistage et un dispositif d'accompagnement global.

7. Planning Familial 974 (La Réunion)

Le Planning Familial 974 est une structure de prévention en santé sexuelle pour les majeurs et les mineurs. Ses missions sont de favoriser l'accueil, l'information et l'accompagnement sur la vie affective et sexuelle pour tout public, d'accueillir, écouter et orienter les personnes victimes de violences dans leurs démarches, ainsi que de dispenser une information collective sur tous les sujets liés à la santé sexuelle dans les établissements scolaires et autres structures.



02.

VISIBILISER



L'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins est un phénomène massif et pourtant largement invisible statistiquement, institutionnellement et socialement. Visibiliser le phénomène est la condition préalable à toute action efficace de coordination et de protection et permet par ailleurs de comprendre les enjeux spécifiques relatifs à ces territoires pour ainsi penser des outils adaptés.

1. La banalisation du « sexe transactionnel »

Le premier niveau d'invisibilité est social. L'exploitation sexuelle des mineurs n'est pas toujours perçue comme telle par les victimes, les familles, ni par une partie des professionnels. Les participants relèvent en effet que la notion de « sexe transactionnel » est souvent utilisée par les personnes concernées, ce qui permet une tolérance voire une banalisation par les victimes et leurs familles. Le « sexe transactionnel » est même parfois présenté comme une ressource : « c'est une manière de s'en sortir ». Cette formule traduit le fait que la prostitution de survie et la prostitution domestique sont intégrées dans des réalités locales de débrouille, au point d'en devenir invisibles. Cette banalisation est particulièrement forte lorsque l'échange sexuel impliquant un mineur ne prend pas la forme d'une transaction monétaire mais celle d'un trajet, d'un repas ou d'un hébergement : il n'est alors souvent pas reconnu comme une forme d'exploitation. En conséquence, nombre de situations d'exploitation sexuelle de mineurs ne sont pas nommées, donc pas signalées et pas comptées. À cela s'ajoute l'usage intensif des réseaux sociaux et du numérique par les victimes, les auteurs et les clients, qui renforce l'invisibilisation du phénomène, pourtant massif, de l'exploitation sexuelle des mineurs et sa banalisation.

À Mayotte, cette banalisation permet de présenter l'exploitation sexuelle comme une activité économique ou une ressource de survie. Elle n'est alors pas vécue ni perçue comme étant une violence sexuelle mais bien comme une possibilité de gagner de l'argent.

2. Des tabous massifs qui freinent la parole et le repérage

Le deuxième niveau d'invisibilité est culturel. Les violences sexuelles dans leur globalité demeurent, dans tous les territoires représentés, objets d'un fort tabou, d'autant plus important s'agissant d'exploitation sexuelle de mineurs. Les participants établissent un parallèle avec les mécanismes d'invisibilisation observés autour de l'inceste avant sa reconnaissance plus large dans le débat public : la situation actuelle concernant l'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins est comparée à celle qui prévalait autour de l'inceste il y a encore quelques années, tue et invisibilisée. Ils insistent ainsi sur l'importance de la levée du tabou comme étape préalable à tout travail durable et efficace autour de l'exploitation sexuelle des mineurs, levée de tabou qui nécessite une volonté collective et une impulsion institutionnelle forte.

3. Une invisibilité statistique et institutionnelle structurelle

Le troisième niveau d'invisibilité est institutionnel et statistique. Il n'existe pas, dans les territoires ultramarins, de données consolidées sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Les situations sont peu ou pas judiciairisées. Lorsqu'elles le sont, les classifications retiennent d'autres formes de violences (violences intrafamiliales, agressions sexuelles, etc.) sans identifier l'exploitation sexuelle de mineurs comme telle, la rendant statistiquement inexistante. Les participants indiquent qu'en Guyane, par exemple, l'absence de statistiques exploitables va jusqu'au parquet, où il faudrait reprendre les dossiers un à un pour tenter d'en extraire des données. À La Réunion, les données de la Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) font état d'environ 100 mineurs par an concernés par des informations préoccupantes en lien avec la prostitution — un début de reconnaissance institutionnelle, mais qui reste partiel et isolé. Les participants issus des autres territoires représentés — Mayotte et Martinique — n'ont pas connaissance de données quantitatives concernant leur localité respective. Bien que des informations qualitatives remontent du terrain sur tous les territoires représentés, elles restent non quantifiables faute d'outils communs et de pratiques homogènes.

Ce constat s'inscrit dans une carence statistique plus large des territoires ultramarins, documentée par le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les inégalités systémiques dans les outre-mer (juin 2026) : dès 2008, le Conseil national de l'information statistique relevait que « moins d'une enquête nationale sur deux » couvrait les départements d'outre-mer, et le rapport souligne que des progrès ont certes été réalisés depuis, mais restent encore incomplets en 2024. Si cette « invisibilisation statistique » générale ne concerne pas spécifiquement l'exploitation sexuelle des mineurs, elle en explique en partie les mécanismes : un phénomène qui s'inscrit dans un territoire structurellement sous-doté en outils de mesure a d'autant moins de chances d'être quantifié spécifiquement.

Cette absence de données harmonisées limite non seulement la compréhension du phénomène mais également la capacité des pouvoirs publics à dimensionner, financer et évaluer les réponses apportées.

4. Un décalage entre les outils existants et les réalités ultramarines

Les participants constatent que les outils de repérage, de formation et de sensibilisation disponibles ont été conçus en France hexagonale, pour des contextes urbains et des publics francophones. Dans les territoires ultramarins, cet écart est triple :

- linguistique, le français standard est souvent une seconde langue pour les publics les plus vulnérables, dans des territoires multilingues où se parlent créole, shimaoré, kibushi, langues amérindiennes, etc. ;
- culturel, les références et codes visuels des outils existants ne produisent pas l'identification nécessaire à leur efficacité ;
- contextuel, des ressources développées pour des environnements où les services sont accessibles se heurtent aux réalités de l'insularité, de l'isolement géographique et de la grande pauvreté.

L'adaptation linguistique, culturelle et territoriale des outils apparaît ainsi comme une condition préalable à leur efficacité.

1. Nommer clairement et sans ambiguïté

Toutes les formes d'échanges sexuels impliquant un mineur doivent être reconnues comme relevant de l'exploitation sexuelle, qu'elles donnent lieu ou non à une contrepartie financière. Cette reconnaissance doit inclure explicitement la prostitution de survie, la prostitution domestique ainsi que les échanges contre des biens ou des services. Cette nomination n'est pas qu'une question de vocabulaire : elle conditionne la reconnaissance des victimes, le déclenchement des mécanismes de protection et la mobilisation des acteurs.

2. Quantifier pour visibiliser

La production de données fiables, territorialisées et comparables dans le temps constitue une condition essentielle à la reconnaissance du phénomène et à l'adaptation des politiques publiques.

1. Développer un outil statistique commun et territorialisé

Il n'existe aujourd'hui aucun outil permettant de recueillir, croiser et analyser des données sur l'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins de manière homogène. Les participants demandent la création d'un tel outil, reposant sur un vocabulaire commun permettant d'identifier les situations d'exploitation sexuelle y compris dans leurs formes non monétisées, partagé entre acteurs institutionnels (CRIP, parquets, Aide sociale à l'enfance (ASE), Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), éducation nationale, santé) et acteurs associatifs de proximité. Cet outil doit être co-construit avec les professionnels de terrain, pour garantir son adéquation aux réalités locales, et doté d'un portage institutionnel clair, avec un pilote désigné par territoire pour assurer l'effectivité de l'outil et une remontée homogène des données.²

Il est proposé de travailler en lien avec les organismes qui réalisent les statistiques en hexagone afin de penser leur déploiement sur les territoires ultramarins.

2. Déployer un plan de formation massif et adapté

Le repérage et la nomination des situations d'exploitation sexuelle de mineurs nécessitent une formation structurée, à destination des professionnels éducatifs, des acteurs sociaux et sanitaires, et des institutions judiciaires et administratives. Cette formation doit permettre d'identifier les signes d'exploitation sexuelle, y compris dans ses formes non monétisées, de connaître les circuits de signalement et les acteurs ressources sur le territoire, et de comprendre les usages numériques des jeunes — plateformes, codes utilisés dans les situations d'exploitation, modes opératoires qui se déploient de plus en plus en ligne. Elle doit être régulière dans le temps, territorialisée, intégrer les réalités locales — langues, contexte, exemples de terrain — et s'appuyer sur les acteurs locaux comme formateurs ou co-formateurs.

3. Déployer une campagne de sensibilisation grand public adaptée aux territoires

La visibilisation du phénomène de l'exploitation sexuelle dans les territoires ultramarins suppose une prise de conscience sociétale plus large. La campagne nationale « Je gère » constitue une référence utile, mais elle ne peut pas être simplement transposée dans les territoires ultramarins sans adaptation substantielle. Les participants demandent des campagnes territorialisées, déployées prioritairement sur les réseaux sociaux — canal identifié comme le plus efficace pour atteindre les publics jeunes dans l'ensemble des territoires — et intégrant des références culturelles locales : langue, musique, codes esthétiques, etc.

Ils soulignent le retour d'expérience positif de la campagne « Si mwen te sav » développée par le Mouvement du Nid Martinique, combinant mini-série, jeu de société et outils pédagogiques, avec une forte identification des jeunes grâce aux codes culturels locaux (usage de la langue créole, références esthétiques et musicales locales) ; ils y voient un modèle dont l'essaimage vers d'autres territoires mérite d'être soutenu et financé.

Ces campagnes doivent être multilingues afin d'être réellement lisibles par les publics visés, sans recourir systématiquement à une médiation professionnelle. Une vigilance particulière est nécessaire sur le choix des relais de diffusion, certains influenceurs ou artistes pouvant entretenir des représentations problématiques de la sexualité ou des rapports de genre, en contradiction avec les objectifs de la campagne.

L'EXPLOITATION SEXUELLE COMME SYMPTÔME D'INÉGALITÉS STRUCTURELLES

Les participants soulignent que l'exploitation sexuelle des mineurs ne peut pas être isolée de son contexte social, éducatif et économique. Dans plusieurs territoires ultramarins — au premier rang desquels Mayotte et la Guyane — l'exploitation sexuelle des mineurs ne peut pas être lue indépendamment des inégalités structurelles qui la favorisent : pauvreté massive, déscolarisation, précarité du logement, absence d'accessibilité aux transports, etc. Selon les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) citées par le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les inégalités systémiques dans les outre-mer (juin 2026), 17,3 % des enfants de 3 à 10 ans n'étaient pas scolarisés à Mayotte en 2025, une proportion qui atteint 23,3 % pour les enfants de 3 à 5 ans non inscrits en maternelle — contre 7,1 % en 2012, ce qui traduit une forte dégradation en une décennie. La prostitution de survie (nourriture, hébergement, contribution aux besoins familiaux) y constitue une forme d'exploitation particulièrement banalisée et difficile à identifier comme telle. Des mineurs contribuent parfois directement, via la prostitution, aux

ressources du foyer familial dans un contexte où le taux de pauvreté monétaire atteint 77 % à Mayotte, contre 14,4 % en France hexagonale et où la proportion d'enfants pauvres est évaluée à plus de 60% en Guyane et serait encore plus élevée à Mayotte (INSEE, cité par le rapport précité du Sénat). Le modèle parental a également un impact sur le recours à la prostitution de survie, de nombreuses mères étant contraintes à se prostituer pour survivre. Par ailleurs, les participants signalent un phénomène de prostitution domestique, notamment en Guyane, où sont envoyés des jeunes issus des Caraïbes chez des connaissances de leur famille, qui les contraignent ensuite à se prostituer en échange de leur accueil. Ainsi, dans ces territoires, la visibilisation de l'exploitation sexuelle des mineurs implique des revendications plus larges telles que la réduction des inégalités, en particulier sur l'accès à l'éducation, la lutte contre la pauvreté et le respect des droits fondamentaux des enfants, sans quoi les outils de visibilisation resteront insuffisants.

L'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins se heurte à une invisibilité qui se joue simultanément sur plusieurs registres :

- sociale, lorsque le sexe transactionnel est banalisé et intégré aux réalités locales de débrouille ;
- culturelle, tant que le tabou entourant les violences sexuelles empêche la parole de se libérer ;
- institutionnelle et statistique, enfin, faute de données consolidées permettant de mesurer l'ampleur réelle du phénomène.

Visibiliser suppose ainsi d'agir de front sur trois registres complémentaires :

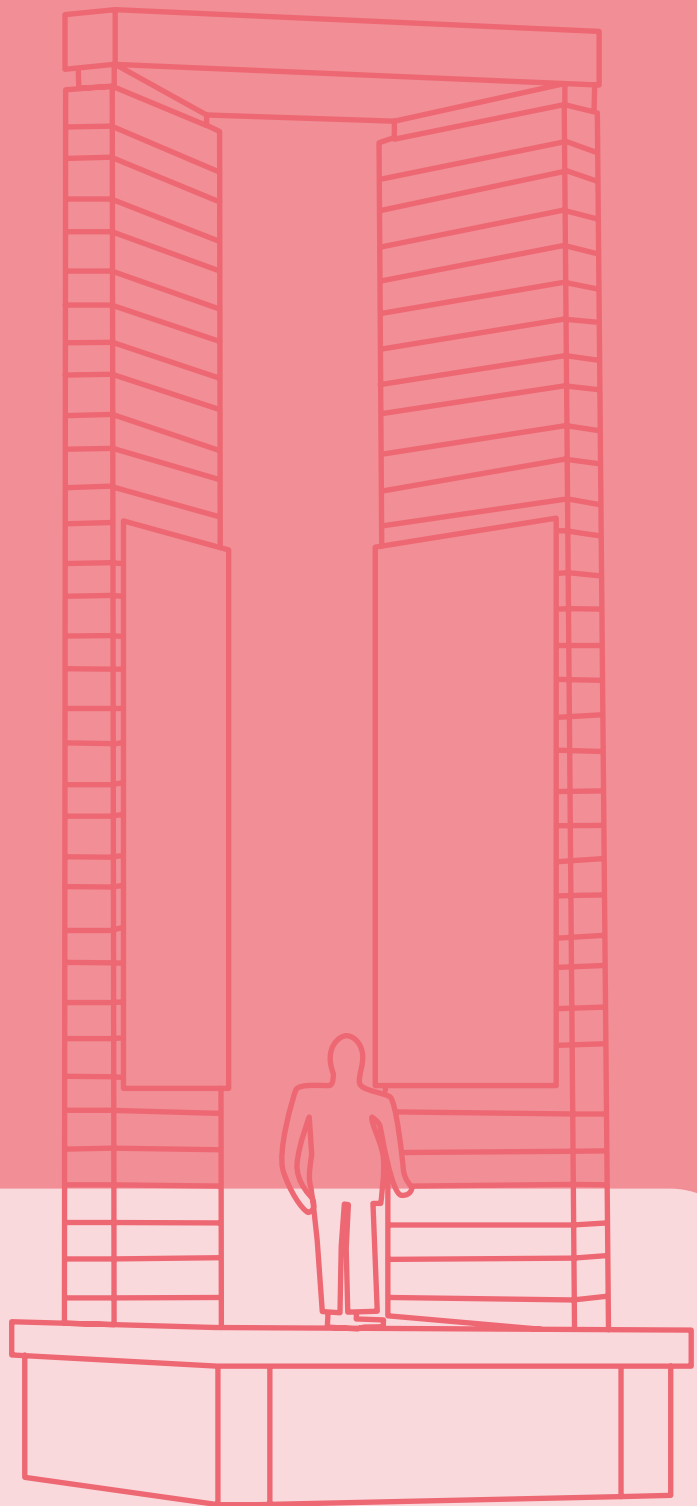
- nommer les situations d'exploitation, y compris dans leurs formes non monétisées, à travers la formation des professionnels ;
- les compter, en développant un outil statistique commun et territorialisé ;
- et les montrer, par des campagnes de sensibilisation qui parlent réellement aux publics concernés.

Aucune de ces trois actions ne peut cependant produire d'effet si elle n'est pas adaptée aux réalités de chaque territoire — linguistiques, culturelles, économiques —, sous peine de reproduire des outils pensés pour l'Hexagone mais inopérants dans les contextes ultramarins. Visibiliser est la première étape essentielle, mais il faut ensuite que les situations identifiées donnent lieu à une réponse coordonnée.



03.

COORDONNER



Dans les territoires ultramarins, l'exploitation sexuelle des mineurs fait l'objet d'un déficit de réponses après le repérage des situations par les professionnels ou l'entourage des jeunes concernés, et d'une fragmentation des acteurs intervenant dans ces situations. Si le volet « Visibiliser » portait sur la nécessité de nommer et quantifier le phénomène, ce deuxième volet s'attache aux conditions concrètes d'une prise en charge continue, depuis le signalement jusqu'à l'accompagnement dans la durée.

1. Des difficultés de coordination entraînant une discontinuité du parcours des jeunes

Les difficultés observées relèvent moins d'une absence d'acteurs que d'un déficit de formalisation des rôles, des responsabilités et des modalités de coopération entre institutions et partenaires de terrain. Ces difficultés conduisent à une perte d'informations pour les professionnels, à des suivis discontinus ainsi qu'à un sentiment d'inefficacité collective. Les participants citent l'exemple de Mayotte, où la coordination entre l'ASE et ses partenaires fonctionne en amont du placement — au moment du signalement et de l'orientation — mais se rompt une fois le placement effectué, malgré une mobilisation associative forte.

Des contraintes matérielles et des cadres professionnels sont identifiés comme des freins à la coordination interacteurs, tels que la mobilité, qu'il s'agisse de l'accès aux soins — particulièrement difficile à Mayotte — ou plus largement de l'organisation des relais entre structures, en particulier lors d'un changement de territoire, notamment en Guyane. Le secret professionnel peut aussi complexifier la circulation de l'information entre professionnels. Pour les jeunes concernés, cela se traduit par une discontinuité de leur parcours, émaillé de ruptures multiples (fugues, retours en milieu exploitant, majorité, etc.).

Par ailleurs, les participants estiment que la place des établissements scolaires et des acteurs juridiques dans la coordination reste insuffisante : en Guyane, les établissements scolaires sont perçus comme insuffisamment mobilisés, voire réticents sur la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs ; à La Réunion, la justice demeure encore peu intégrée aux instances de coordination existantes, malgré la mobilisation institutionnelle initiée par le Département. Les participants estiment que le rectorat pourrait alors prendre une place importante afin d'uniformiser les directives sur le sujet.



2. L'insuffisante prise en compte des contextes familial et géographique

L'entourage des jeunes est perçu à la fois comme une ressource potentielle et comme un acteur démuné. L'entourage est ainsi parfois conscient des situations d'exploitation vécues par les enfants, mais ne dispose ni des ressources ni d'un accompagnement adapté pour y faire face. Cette situation appelle à une meilleure prise en compte du contexte familial des jeunes concernés ainsi qu'à un travail spécifique avec l'entourage, qui ne peut se réduire à être considéré comme un simple relais d'information. Néanmoins, ce travail ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des jeunes, ce qui impose un travail d'évaluation pour déterminer la position ressource ou non de la famille auprès du jeune.

Les participants indiquent par ailleurs que les contextes locaux sont insuffisamment pris en compte dans le développement des supports de repérage et d'accompagnement, qui ne tiennent pas suffisamment compte des langues parlées sur les territoires, des référents culturels propres à chaque contexte, ni des formats les plus pertinents pour s'adresser aux jeunes et à leurs familles. Cela constitue un frein à la coordination : un protocole, une fiche de suivi ou un support de sensibilisation conçu sans adaptation linguistique et culturelle risque d'être peu compris, voire peu utilisé, par les jeunes, les familles et parfois les professionnels de terrain. Par ailleurs, l'absence d'outils communs adaptés renforce, selon eux, le travail en silo déjà constaté, des acteurs développant leurs propres supports de manière isolée, au détriment d'une approche partagée entre acteurs d'un même territoire.

1. Construire une réponse collective globale pour sécuriser les parcours des jeunes

Une réponse coordonnée à l'exploitation sexuelle des mineurs suppose une articulation effective des interventions éducatives, sociales, sanitaires, et judiciaires autour du parcours du jeune et de sa famille. Les participants entendent garantir un accompagnement continu dans le temps, y compris aux moments de transition identifiés comme les plus à risque de rupture.

2. Adapter les réponses aux contextes

Les participants souhaitent que soient conçus des outils et des supports de coordination qui tiennent compte des réalités géographiques, linguistiques et culturelles de chaque territoire, afin qu'ils soient effectivement compris et appropriés par les jeunes, les familles et les professionnels concernés.



1. Structurer la coordination entre les acteurs et le parcours du jeune

L'amélioration de la coordination interacteurs dans le contexte de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins suppose de formaliser les liens en développant des conventionnements entre acteurs, afin de garantir la continuité de la prise en charge et d'organiser concrètement les relais lors des changements de territoire ou de structure. Les participants estiment que la coordination interacteurs bénéficierait par ailleurs d'une structuration globale des parcours prenant en compte le jeune et ses besoins, mais également son entourage et son environnement.

Cela suppose d'intégrer systématiquement l'entourage et la dynamique familiale dans les réponses apportées, plutôt que de centrer l'intervention sur le seul jeune. Ainsi, il est recommandé de développer le travail avec les familles, à travers des ateliers ou groupes de parents, des démarches de pair-éducation parentale, ainsi que des webinaires et temps d'échange sécurisés. Il s'agit de construire un accompagnement global qui inclut la famille comme partie prenante de la coordination, et non comme simple destinataire d'information.

Les participants considèrent que l'intégration du corps enseignant est primordiale dans les enjeux de coordination. Cela faciliterait la programmation des temps d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS) pour des interventions autour de l'exploitation sexuelle des mineurs.

Les participants signalent que le rectorat de Mayotte travaille à mettre en œuvre un référentiel au sein des établissements scolaires pour intégrer les familles dans les actions de l'éducation nationale. Cela permettrait, selon eux, de favoriser la « co-parentalité » entre les familles et le personnel éducatif ; les préoccupations des parents autour des interventions auprès des enfants pourraient ainsi être levées.

2. Élaborer un protocole post-sigalement et des outils de suivi

La coordination des acteurs nécessite des outils partagés par les professionnels intervenant sur une situation donnée, afin de permettre la continuité et la cohérence de l'accompagnement. Les participants demandent le développement d'un protocole de suivi post-sigalement, en concertation avec toutes les parties prenantes, associatives comme institutionnelles, qui permettrait d'améliorer la coordination des professionnels et ainsi les réponses apportées aux jeunes concernés par l'exploitation sexuelle, en prévenant autant que possible les ruptures de parcours. Ce protocole devrait, selon eux, intégrer un retour d'informations à la structure ayant effectué le sigalement, ainsi que prévoir une articulation des acteurs avant, pendant et après le placement du jeune. Il est proposé que ce protocole s'appuie sur un outil concret de traçabilité permettant aux professionnels de voir facilement quel contact peut être établi avec quel professionnel, et qu'un travail partenarial soit engagé entre les professionnels pour le concrétiser sous forme de fiche navette. Une vigilance sera pensée autour du secret professionnel partagé.

3. Mettre en place des cellules territoriales de coordination dédiées et mobiliser les instances existantes

Les participants appellent à la création d'une instance extérieure qui pourrait coordonner le parcours du jeune victime d'exploitation sexuelle. La fiche navette précitée serait remplie par cette instance extérieure, qui se chargerait de mettre en lien les professionnels pour assurer un meilleur accompagnement. L'importance de la place de la justice autour de cette instance est soulignée et il est rappelé que le manque de signalement constitue un frein à la bonne prise en charge des situations. Ces cellules devraient intégrer des acteurs institutionnels (CRIP, parquets, ASE, PJJ, éducation nationale, santé) et des acteurs associatifs de proximité. Il est également jugé souhaitable d'élaborer une nomenclature commune afin de nommer ce travail de coordination dans le contexte de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, pour partager un vocabulaire commun autour de ces instances et renforcer leur appropriation par les professionnels, à l'instar de ce qui a été fait dans le contexte des adultes en situation de prostitution, à savoir « le parcours de sortie de prostitution ».

Par ailleurs, dans plusieurs des territoires représentés, les participants soulignent que des instances de coordination sur des thématiques plus larges existent et pourraient être davantage mobilisées sur la thématique de l'exploitation sexuelle des mineurs : leur expertise et/ou leur implantation locale pourraient permettre un meilleur maillage territorial et une meilleure articulation pluridisciplinaire. Sont par exemple cités la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLP) en Guyane, les commissions justice à Mayotte, les conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) et les plans départementaux à La Réunion. Cette mobilisation pourrait être complétée par la création d'un annuaire global des acteurs, afin de pallier le manque de visibilité réciproque entre structures.

4. Produire des outils contextualisés

La coordination interacteurs dans le contexte des territoires ultramarins nécessite la production d'outils contextualisés, co-construits avec les acteurs de terrain — associations, professionnels éducatifs, sociaux et sanitaires — afin que ceux-ci reflètent les réalités linguistiques, culturelles et sociales propres à chaque territoire, plutôt que de transposer des outils pensés pour l'hexagone. Cette démarche suppose d'intégrer une dimension de médiation culturelle, et pas seulement une traduction des contenus existants : un message de prévention, un support d'accompagnement ou un outil de coordination ne produit pas les mêmes effets selon les représentations sociales en vigueur sur un territoire donné, la manière de nommer les violences, d'aborder la sexualité ou de s'adresser aux familles devant être pensée en fonction des codes culturels locaux, sous peine de produire des outils inopérants ou mal reçus. Les participants insistent également sur la nécessité de prendre en compte l'oralité comme mode de communication à privilégier, en complément ou en substitution des supports écrits : sur un sujet aussi sensible que la sexualité, la transmission orale — portée par des pairs, des professionnels formés ou des figures de confiance — est souvent plus adaptée que des supports écrits seuls, en particulier auprès de publics jeunes, parfois déscolarisés, ou de familles peu à l'aise avec l'écrit en français.

LA PLURALITÉ LINGUISTIQUE DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Les participants considèrent que la pluralité linguistique constitue un enjeu de visibilité, de coordination et de protection commun à l'ensemble des territoires ultramarins représentés dans le groupe de travail, mais qu'elle prend des formes différentes selon les contextes. À Mayotte, le shimaoré, le kibushi, l'arabe, le créole, l'anglais et l'espagnol coexistent avec le français. En Guyane, la diversité linguistique est plus large encore, avec la présence de langues amérindiennes et bushinenguées propres aux populations autochtones, aux côtés du créole guyanais, du portugais brésilien, de l'espagnol, de l'arabe, du chinois Hmong et du français. Le créole et d'autres langues occupent une place centrale dans les échanges quotidiens, y compris sur des sujets intimes, que le français, langue plus institutionnelle, ne permet pas toujours d'aborder de la même manière à La Réunion (créole réunionnais, malgache et shimaoré), et en Martinique (créole martiniquais, créole haïtien mais aussi anglais et espagnol). L'ampleur de cette réalité est confirmée par les données de la Direction générale de l'enseignement scolaire citées dans le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les inégalités systémiques dans les outre-mer (juin 2026) : le français n'est pas la langue maternelle de près de 90 % des élèves à Mayotte et de 70 % des élèves en Guyane. Les participants considèrent que cette particularité des territoires ultramarins, où coexistent une variété de langues, doit impérativement être prise en compte dans le développement des politiques publiques de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, qu'elles concernent la prévention ou l'accompagnement, dans la mesure où la langue maternelle ou vernaculaire est souvent celle dans laquelle se disent — ou se taisent — les situations de violence. L'adaptation linguistique et culturelle des politiques publiques ne constitue donc pas une mesure complémentaire mais une condition essentielle de leur accessibilité et de leur efficacité.

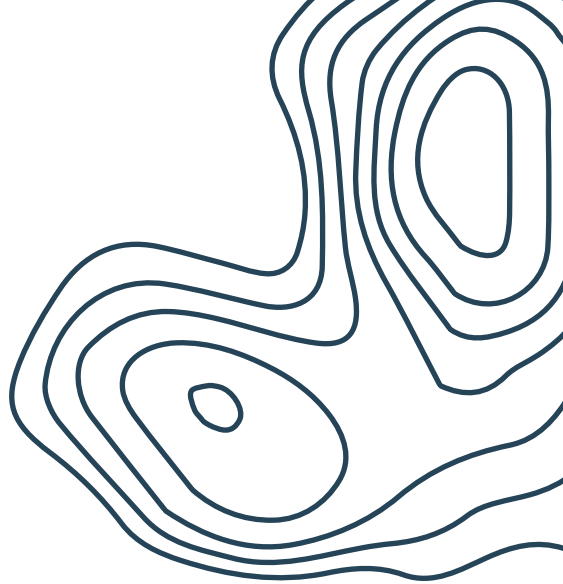
Une fois les situations d'exploitation sexuelle des mineurs identifiées, leur prise en charge se heurte à un fonctionnement en silo des acteurs et à une insuffisante prise en compte du contexte global dans lequel évoluent les jeunes concernés, ce qui fragilise et fragmente leur parcours. Coordonner suppose dès lors de construire des réponses globales et adaptées, à même de stabiliser durablement ces parcours plutôt que de les exposer à des ruptures répétées. Concrètement, améliorer la coordination nécessite de structurer des conventionnements entre acteurs, d'élaborer des outils de suivi partagés, de mettre en place des cellules de coordination dédiées associant acteurs institutionnels et associatifs, et de tenir compte du contexte propre à chaque territoire, à travers des outils contextualisés et une prise en compte réelle de la pluralité linguistique qui caractérise l'ensemble des territoires ultramarins représentés. Coordonner permet de sécuriser le parcours du jeune une fois la situation repérée, mais il faut ensuite que cette continuité débouche sur des solutions de protection réellement adaptées et disponibles.

04.

PROTÉGER



Le volet « Coordonner » a montré comment une meilleure coordination des acteurs dans les territoires ultramarins permettrait de sécuriser le parcours des jeunes victimes d'exploitation sexuelle une fois la situation repérée. Mais cette continuité de parcours ne constitue qu'une condition nécessaire, non suffisante : encore faut-il qu'elle débouche sur des solutions de protection réellement adaptées et disponibles. Ce troisième volet s'attache à la nécessité de renforcer la capacité effective des dispositifs à protéger durablement les mineurs concernés.



1. Une insuffisance et une inadaptation généralisée des solutions de protection après le repérage

Quel que soit le territoire, les participants s'accordent sur un même constat : le repérage d'une situation d'exploitation sexuelle ne garantit pas une prise en charge protectrice adaptée. Trois difficultés reviennent systématiquement :

- un manque d'hébergements adaptés, en particulier pour les profils les plus complexes (mineurs en errance, mineurs non accompagnés, situations de multi-victimisation) ;
- une insuffisance de solutions spécialisées, faute de dispositifs dédiés à la problématique spécifique de l'exploitation sexuelle des mineurs ;
- une saturation des dispositifs existants, qui contraint parfois à des non-prises en charge, à des délais incompatibles avec l'urgence des situations ou même à des violences qui peuvent se reproduire au sein même des dispositifs de protection.

En Martinique par exemple, certains jeunes subissent des violences au sein même des dispositifs censés les protéger, ce qui interroge directement les moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer leur sécurité. D'autre part, à Mayotte, les professionnels rapportent que certains jeunes vivent des expériences négatives au contact des dispositifs de protection : forces de l'ordre tenant un discours culpabilisant ou mise en doute de la parole du jeune lors de la dénonciation des faits. Ces expériences fragilisent la relation de confiance déjà difficile à établir et peuvent conduire à l'abandon des démarches engagées, ou à des fugues, fréquentes dans ces parcours, constituant un facteur aggravant de vulnérabilité, exposant les jeunes concernés à de nouveaux risques d'exploitation.

Par ailleurs, les participants soulignent une fragilité chronique des financements qui nuit au développement de solutions de protection adaptées. La nature ponctuelle ou temporaire des financements, lorsqu'ils existent, compromet la continuité des actions engagées ainsi que la montée en compétence progressive des professionnels.

2. Cadre familial, précarité et déscolarisation : un continuum de vulnérabilité

Les participants établissent un lien étroit entre précarité économique, dysfonctionnement voire absence de cadre familial, déscolarisation, errance et exposition à l'exploitation sexuelle. À Mayotte, les listes d'attente scolaires, conjuguées à des situations de survie économique des familles, éloignent durablement certains jeunes du cadre protecteur de l'école. Selon les données du service statistique du ministère de l'Éducation nationale citées par le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les inégalités systémiques dans les outre-mer (juin 2026), les taux de réussite au baccalauréat et au diplôme national du brevet dans les territoires ultramarins sont plus faibles que dans l'Hexagone et l'illettrisme des jeunes âgés de 16 à 18 ans s'élève à 13% en Martinique, 14 % à La Réunion, 28,4% en Guyane et même 31,9 % à Mayotte, contre seulement 6 % en France hexagonale. D'après les données de l'INSEE citées par ce rapport, la part des jeunes issus de ces territoires ni en emploi, ni en études, ni en formation est également significativement plus grande.

En Martinique, l'exposition précoce à des environnements violents, les fugues répétées des lieux de placement et les ruptures avec l'institution scolaire s'alimentent mutuellement. Paradoxalement, des enfants tenus à l'extérieur du domicile familial pour les « protéger » d'activités prostitutionnelles se retrouvent de fait exposés à la prostitution et à la criminalité dans l'espace public. En Guyane, le manque de cadre éducatif dans certaines familles nombreuses, associé à une présence importante des jeunes dans l'espace public, facilite le repérage de ces jeunes par les personnes exploitantes.

Les participants attirent d'ailleurs l'attention sur cette fragilisation du cadre parental constituant un facteur de risque, en particulier pour les familles nombreuses dont les parents peuvent se retrouver en difficulté pour poser et maintenir un cadre éducatif auprès des adolescents, ainsi que pour les familles monoparentales, surreprésentées en Outre-Mer. Enfin, comme évoqué précédemment, des situations où la mère se prostitue pour survivre peuvent être reproduites par les enfants, parfois même incitées comme source de revenu additionnel pour le foyer. Certains jeunes choisissent la fugue pour échapper à cette place qui leur est assignée par la famille.

3. L'impact des représentations, des stéréotypes de genre et à l'égard de certaines communautés

Les stéréotypes de genre structurent différemment la protection des filles et des garçons. Concernant les filles, trois mécanismes se conjuguent pour affaiblir leur protection : une sexualisation précoce, une culpabilisation de la victime, et une minimisation des violences subies. Les garçons font quant à eux face à une faible reconnaissance de leur statut de victime, une difficulté structurelle à être crus lorsqu'ils dénoncent des faits, et une faible visibilité, voire une absence de visibilité, dans les données et les dispositifs existants, largement pensés autour du profil de la victime fille. Le constat est particulièrement marqué à Mayotte, où le besoin pour les garçons d'être entendus, reconnus et représentés dans les outils et campagnes de sensibilisation est fortement souligné.

Dans certains territoires, ces représentations genrées se superposent avec des stéréotypes envers certaines communautés, démultipliant ainsi l'absence de protection pour les jeunes qui en sont issus. Ainsi, en Martinique comme en Guyane, des stéréotypes touchant certaines communautés d'origine étrangère — en particulier latino-américaine en Martinique — favorisent une tendance à banaliser ou normaliser l'exposition de ces jeunes à l'exploitation sexuelle. Ces représentations produisent un biais de positionnement des professionnels, qui peut aboutir à une absence de signalement : les activités prostitutionnelles sont perçues comme « normales » pour ces populations et ne sont donc pas traitées comme un signal d'alerte.

Cette absence de protection est d'autant plus préoccupante pour les jeunes étrangers ou en situation administrative irrégulière, en dehors de tout dispositif de protection. À Mayotte, les vulnérabilités de ces jeunes sont aggravées par la précarité administrative, doublée de représentations stigmatisantes associées aux publics étrangers, ce qui accroît le risque d'exploitation sexuelle, notamment via une incitation à la prostitution qui peut viser les familles étrangères. En Guyane, les mineurs isolés étrangers bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle insuffisante et d'un accès très limité aux dispositifs de protection. Ce défaut de reconnaissance se traduit parfois par un véritable désengagement institutionnel, illustré par le cas de jeunes haïtiens non pris en charge, car il est considéré que « la communauté va s'en occuper ».

4. Des difficultés d'accès aux services de protection liées aux réalités géographiques ultramarines

Dans certains des territoires représentés, les populations rencontrent des difficultés d'accès aux services d'aide et les dispositifs de protection rencontrent parallèlement des difficultés d'accompagnement, en raison des réalités géographiques locales (insularité, territoires isolés ou peu accessibles). Par ailleurs, la discrétion et la confidentialité constituent un enjeu majeur d'accès aux dispositifs : dans des territoires où « tout le monde se connaît », certaines personnes hésitent à se rendre dans des structures identifiées, craignant d'être vues ou reconnues, et renoncent parfois à toute démarche par manque de confiance dans la préservation de leur anonymat.

À Mayotte, l'accès aux camps informels est difficile, ce qui impose de passer par des partenaires relais tels que les bureaux d'aide aux victimes ou les Unités Médico-Judiciaires (UMJ) pour seulement obtenir des informations sur une situation. En Guyane, l'accès aux camps d'orpaillage et aux communes isolées de l'intérieur du territoire ou situées le long des fleuves se heurte à une faible présence de relais locaux. La libération de la parole y est en outre rendue plus difficile par l'interconnaissance sociale généralisée, et l'accompagnement à long terme ne peut se satisfaire d'un simple suivi téléphonique.

1. Garantir une protection réelle et effective des mineurs, au-delà du seul repérage

Pour efficacement lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs dans les territoires ultramarins, l'identification d'une situation d'exploitation sexuelle ne doit constituer qu'une première étape. Chaque situation repérée doit pouvoir déboucher sur une réponse concrète, adaptée, sécurisante et durable.

2. Réduire les facteurs structurels de vulnérabilité

La réduction des facteurs structurels de vulnérabilité constitue un levier indispensable de prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs, parmi lesquels l'environnement familial, social et géographique ainsi que les représentations sociétales, pour cesser d'alimenter continuellement les besoins de protection en aval.

1. Renforcer la prévention primaire

La protection des mineurs contre l'exploitation sexuelle ne peut reposer uniquement sur la capacité des dispositifs à réagir une fois une situation identifiée : elle suppose également d'agir en amont, sur les représentations qui rendent possible, voire invisible, cette exploitation. Un travail de fond doit ainsi être engagé sur les représentations de genre dès le plus jeune âge, afin de déconstruire les mécanismes qui conduisent, d'un côté, à la sexualisation précoce des filles et, de l'autre, à l'invisibilisation des garçons en tant que victimes potentielles. Ce travail sur les représentations doit s'accompagner d'une promotion de l'égalité filles-garçons, comme un véritable pilier de la prévention. Les actions de sensibilisation, quel que soit le public visé, gagneraient également à aborder plus systématiquement les questions de consentement et de rapports de pouvoir, ces deux notions constituant le socle sur lequel se construisent, ou au contraire se déconstruisent, les situations d'emprise. Enfin, cette prévention doit être pensée le plus tôt possible dans la vie de l'enfant : une prévention précoce, dès le plus jeune âge, portant sur le consentement, le respect du corps et l'éducation aux émotions, permettrait de poser un socle protecteur durable, bien avant l'apparition de toute situation à risque.



2. Développer des solutions de protection adaptées aux réalités ultramarines

Au-delà de la prévention, encore faut-il que des solutions de protection existent et correspondent réellement aux réalités vécues sur chaque territoire. Trop souvent, les dispositifs déployés dans les territoires ultramarins reproduisent des modèles conçus pour l'Hexagone, sans tenir compte de contraintes qui leur sont propres : l'insularité, l'isolement géographique de certaines zones, la situation spécifique des jeunes étrangers ou en situation administrative irrégulière, ou encore les réalités concrètes des jeunes non scolarisés, pour lesquels les circuits classiques d'orientation ne fonctionnent pas. Il est nécessaire de concevoir des solutions calibrées sur ces réalités plutôt que de simples adaptations à la marge de dispositifs existants. Cela suppose également de penser de nouveaux protocoles et de nouvelles façons de faire, afin de permettre un accompagnement plus global et continu, sans rupture dans les parcours de protection — notamment lorsque le jeune change de dispositif, change de territoire, ou passe de la minorité à la majorité, ces moments de transition constituant des points de fragilité majeurs, comme développé dans le volet « Coordonner ».

3. Développer les démarches d'« aller-vers »

Les participants appellent également à développer une véritable culture de l'« aller-vers ». Cela implique de diversifier les modalités d'aller-vers, en s'appuyant sur les enseignements des territoires où l'accès direct aux structures identifiées est freiné, que ce soit par des enjeux de confidentialité, comme à Mayotte, ou par l'éloignement géographique, comme en Guyane. Il s'agit de penser un accompagnement véritablement « hors les murs », qui ne repose plus uniquement sur la venue du jeune dans une structure repérée comme telle, mais qui va chercher le jeune là où il se trouve.

Cette même logique d'aller-vers demande par ailleurs une véritable capacité d'innovation pour créer des espaces sécurisants, en particulier dans les territoires où la confidentialité est difficile à préserver du fait d'une interconnaissance sociale très forte, où « tout le monde se connaît » : sans de tels espaces, pensés spécifiquement pour garantir la discrétion et la sécurité des jeunes, une partie d'entre eux continuera de renoncer à toute démarche par crainte d'être vus ou reconnus.

Enfin, les participants recommandent de renverser la logique classique de l'orientation, qui suppose que le jeune vienne de lui-même vers une structure identifiée, au profit d'un accompagnement physique. En effet, l'accompagnement devrait pouvoir se déployer au sein d'autres structures, plutôt que de se limiter à des orientations systématiques vers ces dernières, dans la mesure où les victimes peuvent être mal reçues, stigmatisées, ou simplement réticentes à se rendre dans un lieu identifié « exploitation sexuelle ».

Les démarches d'aller-vers apparaissent particulièrement essentielles dans les territoires où les réalités géographiques, sociales ou administratives limitent l'accès spontané aux dispositifs de protection.

4. Accompagner les familles nombreuses en difficulté

La protection des mineurs ne peut se penser sans agir sur l'environnement familial dans lequel ils évoluent. Un accompagnement spécifique doit être mis en place à destination des familles nombreuses qui rencontrent des difficultés à maintenir un cadre éducatif auprès de leurs adolescents, en intervenant en amont, avant même qu'une situation d'exploitation ne soit avérée, plutôt que dans une logique de réparation a posteriori.

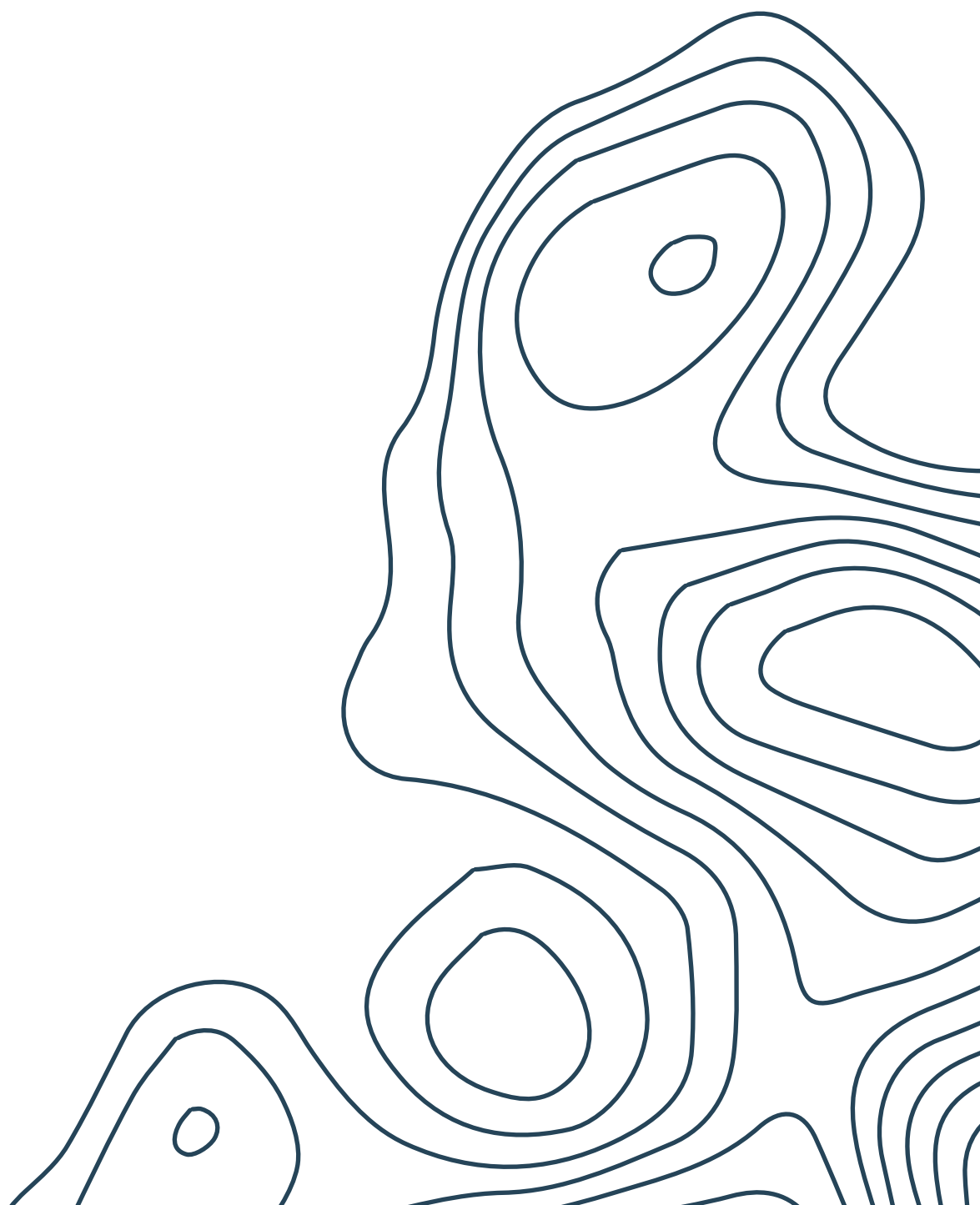
5. Accroître et pérenniser les financements

Les participants soulignent qu'aucune des recommandations précédentes ne pourra se traduire durablement dans les pratiques si la question du financement n'est pas traitée de front. Les structures de terrain expriment une réelle volonté de s'emparer pleinement de la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs, mais cette volonté se heurte à des financements insuffisants qui restent ponctuels ou temporaires plutôt que pérennes. Il est donc indispensable de sécuriser des financements pluriannuels, seuls à même de permettre aux structures de s'engager durablement, de développer une expertise réellement spécialisée sur ce sujet complexe, et de garantir la continuité des actions engagées auprès des jeunes, plutôt que de recommencer à chaque cycle de financement, lorsque de tels financements existent.

INSULARITÉ ET ISOLEMENT GÉOGRAPHIQUE

Ce zoom transversal concerne l'ensemble des territoires représentés dans le groupe de travail, à savoir Mayotte, La Réunion, la Martinique et la Guyane, quelle que soit leur configuration géographique propre. Partout, la protection des mineurs contre l'exploitation sexuelle se heurte à des difficultés concrètes d'accès aux services, qu'il s'agisse d'atteindre des camps informels, des communes isolées de l'intérieur des terres, ou des zones difficiles d'accès situées le long des fleuves. Ces difficultés d'accès ne relèvent pas seulement d'un manque de moyens de transport : elles traduisent une dépendance structurelle à des modalités de mobilité informelle, faute d'offre de transport régulière et structurée permettant aux professionnels d'aller vers ces zones, comme aux jeunes qui s'y trouvent de rejoindre les structures d'accompagnement. Cette réalité géographique, commune à des territoires par ailleurs très différents les uns des autres, appelle des réponses qui ne peuvent se limiter à un renforcement de l'offre existante dans les zones déjà couvertes : elle exige de penser des modalités d'intervention et d'accompagnement spécifiquement adaptées à l'insularité et à l'isolement, faute de quoi une partie des mineurs concernés restera durablement hors d'atteinte des dispositifs de protection.

Les travaux du groupe de travail coordonné par le programme PARÉ mettent en lumière un constat sans appel : le repérage, aussi essentiel soit-il, ne suffit pas à protéger les mineurs de l'exploitation sexuelle. Entre le moment du repérage et une prise en charge réellement protectrice, se logent des ruptures de parcours, des dispositifs en nombre insuffisants ou saturés, des représentations stéréotypées qui empêchent le signalement, et des réalités géographiques et administratives qui tiennent certains jeunes — étrangers, isolés, non scolarisés — en dehors de tout filet de protection. Ces constats, partagés à des degrés divers par l'ensemble des territoires ultramarins représentés, appellent une action résolue sur deux fronts complémentaires : renforcer en amont la prévention primaire pour réduire les facteurs structurels de vulnérabilité, et transformer en aval les dispositifs de protection pour qu'ils deviennent réellement adaptés, accessibles, continus et pérennes. C'est à cette double condition que la protection pourra cesser d'être une promesse et devenir une réalité pour chaque mineur concerné, quel que soit son territoire, son genre, ou sa situation administrative.



03.

CONCLUSION



Ce plaidoyer, construit à partir de l'expérience de terrain d'acteurs de quatre territoires ultramarins réunis dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par le programme PARÉ, retrace les trois conditions indissociables d'une réponse efficace face à l'exploitation sexuelle des mineurs : visibiliser, coordonner et protéger. Ces trois volets forment une chaîne : sans visibilisation, les situations restent tues, non nommées et non comptées ; sans coordination, les situations repérées se heurtent à des réponses fragmentées et discontinues ; sans protection effective, la coordination elle-même perd son sens, faute de déboucher sur des solutions réellement disponibles et adaptées. Rompre cette chaîne revient à laisser des mineurs sans réponse.

Au fil des travaux, un même constat transversal traverse les trois volets : les outils, les dispositifs et les représentations construits pour l'Hexagone ne peuvent être simplement transposés aux territoires ultramarins. L'insularité, l'isolement géographique, la pluralité linguistique et culturelle, la précarité économique et administrative qui touche une partie des familles y constituent des réalités structurantes, que ce plaidoyer appelle à prendre pleinement en compte plutôt qu'à traiter comme des contraintes annexes.

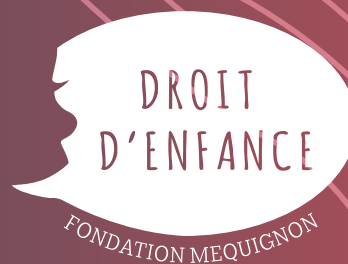
Les constats issus des travaux menés dans les quatre territoires ultramarins mettent en évidence l'urgence d'un renforcement des politiques publiques de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Les leviers d'action sont aujourd'hui clairement identifiés : améliorer la connaissance du phénomène, renforcer la coordination entre acteurs et développer des solutions de protection adaptées aux réalités territoriales. La mise en œuvre de ces orientations, dans la durée et avec des moyens pérennes, constitue une condition essentielle pour garantir une protection effective de tous les enfants, quel que soit leur territoire de résidence.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

- Mettre en place un système harmonisé de collecte des données.
- Développer un plan de formation territorialisé.
- Structurer les parcours post-sigalement.
- Créer ou mobiliser des instances territoriales de coordination.
- Développer des solutions de protection spécialisées.
- Pérenniser les financements.



Coordonné par



Droit d'Enfance

programmesnationaux@droitdenfance.org

Rédaction et conception : Nadia BOUQUET,
Sandrine PÉPIT et Céline REDON

Design graphique et mise en page : Solène PHILIPPE

© **Copyright** : Octobre 2026